

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2015-10**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 22 janvier 2015,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.**

Fait le 22 janvier 2015.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

La Présidente,



Delphine D'AMARZIT